



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP_2025_0461

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le 8 septembre 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme LARUE (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h48.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-4 à L. 332-26 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment l'article 38-11 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

I. RECRUTEMENT D'AGENT.ES CONTRACTUEL.ES SUR POSTES PERMANENTS POUR DES RAISONS LIÉES AU BESOIN DES SERVICES ET À LA NATURE DES FONCTIONS

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

Leur rémunération sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

PÔLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

Agence du pays de de Rennes - Centre départemental d'action sociale rennais sud

- Un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5143). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

Direction des systèmes numériques

- Un emploi de chef.fe de projet informatique maintien en condition opérationnelle, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3472). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

Secrétariat général du pôle

- Un emploi de gestionnaire budgétaire et comptable référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 3290). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

PÔLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

Mission coopération internationale

- Un emploi de chargé.e de mission égalité femme homme et laïcité, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3317). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Service adoption et accès aux données personnelles

- Un emploi de gestionnaire au service adoption et accès aux données personnelles, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 3139). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

II. RECRUTEMENT D'AGENT.ES CONTRACTUEL.LES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les dans le cadre de contrats de projet sur des emplois non permanents à temps complet.

POLE SOLIDARITE HUMAINE

Direction de lutte contre les exclusions - Service revenu de solidarité active

- Trois emplois de gestionnaires accompagnement rénové recrutés sur le fondement de contrats de projet d'une durée de dix-huit mois rémunérés par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. L'objectif de ces contrats de projet est d'accélérer la sortie des bénéficiaires du revenu de solidarité active en définissant de nouvelles procédures, en accompagnant le changement des pratiques professionnelles et en venant en appui des gestionnaires insertion dans les centres départementaux d'action sociale. Ces contrats de projet sont financés par la contractualisation insertion emploi.

Si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, les contrats pourront être renouvelés, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5143). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chef.fe de projet informatique maintien en condition opérationnelle, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3472). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire budgétaire et comptable référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 3290). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de chargé.e de mission égalité femme homme et laïcité, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3317). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire au service adoption et accès aux données personnelles, référencé au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (poste 3139). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans ;

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions en vigueur du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de dix-huit mois dans le cadre d'un contrat de projet, de trois emplois non permanents à temps complet, de catégorie B de gestionnaires accompagnement rénové ;

Les durées de ces contrats de projet sont renouvelables selon les dispositions prévues à l'article L. 332-25 du code général de la fonction publique.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
9 septembre 2025
ID: CP_2025_0461

Pour extrait conforme